



Réunion du conseil municipal de Combours
Mercredi 29 avril 2026 à 20h00
Mairie de Combours, salle du conseil

VOTE DU BUDGET 2026 : ZOOM SUR LES RESSOURCES HUMAINES

Sur les 36 points posés à l'ordre du jour, 28 étaient dédiés aux finances locales. Était notamment prévu le vote du budget de l'année 2026. L'exercice étant annuel, c'était le premier de cette mandature.

Nous sommes intervenus à plusieurs reprises, en particulier pour des questions en lien avec les ressources humaines de la collectivité :

- La ligne prévue pour la rémunération du personnel non-titulaire (article 64131 des dépenses de la section de fonctionnement : 440.000€) représente plus d'un tiers de la ligne prévue pour la rémunération du personnel titulaire (article 64111 : 1.165.000€).

Nous avons alors posé la question suivante : *Cela ne met-il pas en évidence un besoin de titularisation ou de recrutement de titulaires, afin de garantir plus de stabilité, de meilleures conditions de travail pour les agents, plus d'efficacité et de moindres risques psycho-sociaux au sein des services ?*

La réponse du binôme Joël Le Besco / Marie-Noële Legros : Cette proportion de postes de non-titulaires est justifiée d'une part par les nécessaires remplacements et contrats saisonniers, et d'autre part par une volonté de beaucoup d'agents de ne pas être titulaires ! Cette réponse va bien sûr à l'encontre de nombreux témoignages : la Ville de Combours mène-t-elle autant d'activités municipales saisonnières ? Y a-t-il autant de remplacements à effectuer, et si oui pour quelles raisons ? Est-on plus heureux dans la précarité de l'emploi ?

Nous ne sommes pas sortis convaincus par cette tentative d'enfumage...

- Le budget annexe du Service Accueil Petite Enfance a lui aussi été étudié. Sans surprise, celui-ci ne prévoyait pas d'augmentation des effectifs de personnel. Nous avons pourtant, ces derniers mois, reçu un certain nombre de témoignages indiquant que le service est en tension en effectifs, si ce n'est sous-doté, pour assurer ses missions dans les meilleures conditions.

« *Est-on sûr que l'effectif est suffisant ?* » avons-nous demandé.

Une réponse lapidaire nous a été apportée : Oui, sinon nous n'aurions pas le droit d'ouvrir la crèche...

courriel : combours.autrement@etik.com
facebook : [combours.autrement](https://www.facebook.com/combours.autrement)
site web : combours-autrement.com



DES ASSOCIATIONS TROP PEU SOUTENUES

Le budget alloué aux subventions aux associations combourgeoises ou œuvrant sur le territoire communal est globalement stable.

Néanmoins, l'écrasante majorité des associations reçoit de la municipalité un montant moindre, si ce n'est bien moindre, à ce qu'elles estiment nécessaire.

À titre d'exemple, le jeune club L'Échiquier Romantique recevra 25 % de la subvention demandée, l'association Figure Project organisant le festival Extension Sauvage 20 %, les Restos du Cœur 12 %, l'association Migrants Bretagne Romantique 0 %.

A contrario, l'association du Prix Combours Chateaubriand reste subventionnée par la municipalité, quand bien même celle-ci récompense et promeut des auteurs réactionnaires tels que le multi-condamné Éric Zemmour.

Le montant total distribué aux associations représente moins de 2 % du budget de fonctionnement de la commune. Vu les apports considérables du tissu associatif dans notre commune (qualité de vie, cohésion sociale), les associations ne mériteraient-elles pas un plus grand soutien financier de la collectivité ?

Il nous est accordé que la majorité se limite dans l'attribution de subventions. Cela est justifié par le fait que les associations bénéficient à titre gratuit des salles municipales pour leurs activités, voire d'aide des services municipaux dans la tenue d'événements. Il nous est par ailleurs rappelé qu'il existe maintenant un pumtrack à Combours (nous cherchons toujours le rapport de cette réponse avec notre question !), et que la majorité étudie les comptes des associations avant de proposer la subvention à leur accorder. Elle estime ainsi que certaines demandent trop.

Nous déplorons évidemment ce manque de soutien aux associations, dont il faut saluer l'engagement et le travail pour un quotidien plus vivant et plus ouvert à Combours. Nous avons donc voté pour l'attribution de ces subventions. Mais nous considérons que ce n'est pas le rôle de la collectivité d'affirmer qu'une association a besoin de moins de soutien qu'elle ne le demande !

ÉDITO DU COMBOURG MAG #41 : RAPPEL DES CHIFFRES

Comme vous, nous avons reçu le dernier numéro du Combours Mag dans notre boîte aux lettres. Nous y avons lu, dans l'édito de M. le Maire, que « *le coût communal de revient par élève est supérieur à la moyenne départementale* » et que par ailleurs « *la ville apporte les moyens humains nécessaires à l'école primaire publique* ».

Nous voulons ici rectifier cette malheureuse erreur :

- Le coût de revient d'un élève de maternelle est à Combours de 1564,72€. C'est effectivement plus que le coût départemental qui s'élève à 1554€ (+ 0,7%).

- Le coût de revient d'un élève d'élémentaire est à Combourg de 458,16€. C'est ici nettement moins que le coût départemental qui s'élève à 493€ (- 7,1%).

Face à cette fausse information diffusée par M. le Maire et après l'annonce d'une fermeture de classe à l'école maternelle, nous continuerons de défendre l'école publique et d'appeler à un réel soutien municipal pour les enfants, les parents et les enseignants !

PROJET ÉOLIEN DE LANRIGAN : DÉBAT

L'autre grand sujet du dernier conseil était l'avis donné par la collectivité au projet éolien de Lanrigan porté par la société « Lanrigan dans l'vent ». Cet avis s'inscrit dans le cadre de la demande d'autorisation environnementale et de l'enquête publique en cours.

Face à une présentation du projet totalement à charge et des arguments relevant du fantasme anti-éolien, nous avons rappelé :

- Que le projet est porté à un tiers par des acteurs citoyens, à un tiers par des acteurs publics (dont la commune de Lanrigan), et à un tiers seulement par le développeur privé.
- Que la gouvernance et la consultation citoyenne sont au cœur du projet : des documents d'informations ont été distribués aux riverains, des réunions publiques et des ateliers ont été organisés, une pièce de théâtre a même été proposée pour aborder le sujet sous différentes formes.
- Que ce projet de 3 éoliennes a vocation à répondre à des objectifs réglementaires, en particulier de baisse de la consommation d'énergie fossile de 30 % d'ici à 2030 par rapport à 2012 à l'échelle nationale.
- Que le territoire de la Bretagne Romantique ne produit aujourd'hui que 20 % de l'électricité qu'il consomme.
- Que la part d'énergie fossile représente aujourd'hui près des deux tiers du mix énergétique français. Or les fossiles sont précisément les énergies les plus néfastes pour le climat, la biodiversité et l'ensemble du vivant dont nous faisons partie.
- Que les énergies ou combustibles fossiles ne poussent pas sur notre territoire et qu'il y a donc des enjeux d'indépendance et de souveraineté quand on parle d'énergie. Il est nécessaire que les différents territoires fassent leur part dans la réponse à apporter à ces enjeux.

Nous avons lu les documents et nous avons assisté aux réunions publiques organisées par la société « Lanrigan dans l'vent ». Il en ressort :

- Que le travail nous semble très bien ficelé,
- Que les arguments techniques et environnementaux présentés par la majorité combourgeoise trouvent réponse dans la demande d'autorisation environnementale déposée,

- Que les risques relevés avec sincérité y sont à la quasi-intégralité considérés comme « faibles » ou « très faibles ».

Nous notons par ailleurs un travail très léger de la part de la majorité en amont des réunions, commission ou conseil. La plupart semble découvrir le dossier en séance...

Dans ces conditions et dans une logique de voter dans le sens de l'intérêt général, Combourg Autrement s'est positionné contre l'avis défavorable proposé par la majorité.

PROJET ÉOLIEN DE LANRIGAN : VOTES DES ÉLUS COMBOURGEOIS AUX CONSEILS MUNICIPAL ET COMMUNAUTAIRE

La majorité, elle, a unanimement voté pour cet avis défavorable au conseil municipal.

Et le lendemain, le dossier était sur la table du conseil communautaire de la Communauté de Communes Bretagne Romantique (CCBR) !

Cette fois-ci, l'avis proposé était favorable et le conseil communautaire a majoritairement voté pour cet avis. Les élus de la majorité combourgeoise ont naturellement voté contre cette délibération. Tous, à l'exception de l'adjoint combourgeois par ailleurs vice-président de la CCBR Jean-Pascal Desbois qui... s'est absenté pendant ce vote précis ! Entre loyauté à sa majorité municipale et loyauté à son bureau communautaire, le plus simple n'est-il pas de ne pas choisir et de fuir le vote ?

DÉSIGNATION DES ÉLUS COMBOURG AUTREMENT DANS LES SYNDICATS EXTÉRIEURS À LA CCBR

Cette séance du conseil communautaire a par ailleurs permis de désigner les élus du territoire pour siéger dans des organismes extérieurs à la communauté.

En particulier et en ce qui concerne nos élus :

- Au comité du SIM (école de musique) siégeront Corentin Gaillard (titulaire et membre du bureau), Rozenn Hubert-Cornu et Gwenaëlle Chenot (suppléantes).
- Au comité du Syndicat des Bassins Côtiers de la région de Dol-de-Bretagne (SBCDol) siègera Corentin Gaillard (suppléant).

courriel : combourg.autrement@etik.com
facebook : [combourg.autrement](https://www.facebook.com/combourg.autrement)
site web : combourg-autrement.com

